



Declarartion h2 pour division de maison

Par **BRUNO1101**, le **26/11/2013** à **11:39**

bjr rnlors d un division de maison en studios ou chambres pour faire de la location meubleee.....on declare aux impots afin de repartir la taxe habitation. rnles baux peuvent ils faire office de declaration? rnet ne pas remplir la declaration H2 puisque c est pas une nouvelle constructionrnsi declaration H2 la mairie en a t elle connaissanceil est bon de le savoir afin d avoir de mauvaise surprise style taxe de parking alors qu il n y a pas de division juridiquesinon faire bail de coloc rnmerci pour vos renseignements